



## Accepter ou pas une succession

-----  
Par Paris14

Bonjour à tous,

Nous avons perdu notre fils le 1er janvier 2026. Il était célibataire sans enfant. Nous, ses parents, et son frère sommes les héritiers. Nous pensons que notre fils avait quelques dettes mais évidemment nous n'en sommes pas certains.

Que faire comment accepter ou pas la succession et quels sont les délais.

Le notaire que nous avons consulté nous a dit que nous avons tout le temps pour décider, est-ce vrai ?

Merci aux personnes qui nous répondrons.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour et condoléances.

Une amie proche a perdu son fils dans un accident de la route. Il était trop jeune pour posséder autre chose que quelques économies à la banque, un livret A et peut être des dettes inconnues. Elle a refusé la succession, c'est une formalité simple.

Je vous recommande ce lien qui donne quelques infos utiles pour vous :

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1199]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1199[/url]

Et aussi votre notaire qui peut vous conseiller, ses conseils sont gratuits.

Si vous avez une crainte que des dettes existent et rendent la succession déficitaire, n'ajoutez pas ces difficultés à votre peine et refusez la succession.

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R2849]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R2849[/url]

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Toutes nos condoléances

Le notaire que nous avons consulté nous a dit que nous avons tout le temps pour décider, est-ce vrai ?

Oui, vous avez dix ans, sauf si un créancier vous somme d'opter par voie d'huissier, vous aurez alors deux mois pour décider à compter de la remise de la sommation

Vous pouvez accepter à concurrence de l'actif net :

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1199]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1199[/url]

Il faut respecter scrupuleusement la procédure, vous pouvez mandater le notaire pour faire les démarches à votre place.

-----  
Par Paris14

Merci beaucoup à yapadequoi et Isadore pour vos messages.

Notre fils n'avait pas grand chose, à part une voiture et un peu d'argent sur son compte bancaire.

La notaire ne nous a rien dit sur l'acceptation à concurrence de l'actif, comment se fait-il ?

Bonne journée et merci encore.

-----  
Par yapasdequoi

Le détail est indiqué sur le lien fourni.

-----  
Par Paris14

Oui, merci